

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°014****page 1/1****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS ( 2 2 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENÉAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS ( 1 ) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON****EXCUSES ( 2 ) : M.PREHER, Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU****OBJET : Règlement intérieur de la baignade de Crémault à Bonneuil-Matours**

*La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault entretient et gère la baignade de Crémault à Bonneuil-Matours. Du 1er juillet au 31 août, une surveillance de baignade est proposée.*

*Afin de garantir le bon usage des lieux par les baigneurs, mais aussi la sécurité du public, il convient de mettre en place un règlement intérieur à cette baignade.*

\* \* \* \* \*

**VU** 3.1.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,**VU** la délibération n°18 du bureau communautaire du 17 septembre 2018, portant sur la mise en place du règlement intérieur des campings communautaires (Crémault à Bonneuil-Matours, Les Ormes, le Chillou d'Ozon à Châtellerault),**CONSIDERANT** la nécessité d'établir un règlement intérieur qui fixe les conditions d'accès et d'utilisation de la baignade de Crémault à Bonneuil-Matours,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de valider le règlement intérieur ci-annexé pour la baignade de Crémault à Bonneuil-Matours
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**Certifié exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Publié au siège de Grand Châtellerault lePour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER